

Séance du 27 janvier 2023

Liste des délibérations

Identifiant	Date	Objet	Date d'envoi en préfecture	Membres afférents au Conseil Municipal	Vote Réel	Vote pour	Vote contre	Abstention	Décision
2023-01-01	27 janvier 2023	Achat et financement de deux tiralos	31 janvier 2023	14	14	14	0	0	Approuvée
2023-01-02	27 janvier 2023	Création de poste	31 janvier 2023	14	14	14	0	0	Approuvée
2023-01-03	27 janvier 2023	Travaux de réfection et financement de la voirie de la Rue des Vikings et de l'avenue des Pins	31 janvier 2023	14	14	14	0	0	Approuvée
2023-01-04	27 janvier 2023	Demande de financement pour l'achat de deux panneaux lumineux	31 janvier 2023	14	14	14	0	0	Approuvée
2023-01-05	27 janvier 2023	Convention de mise à disposition de personnel communal	31 janvier 2023	14	14	14	0	0	Approuvée
2023-01-06	27 janvier 2023	Autorisation de signature d'une convention	31 janvier 2023	14	14	11	3	0	Approuvée
2023-01-07	27 janvier 2023	Délibération formalisant l'accord sur le prix de vente de deux mobil homes communaux	31 janvier 2023	14	14	14	0	0	Approuvée

Le Maire
Jean-René BINET




Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 27 janvier 2023



Date de la convocation : 21/01/2023

Objet de la délibération :

Délibération n° 2023-01-01 : Achat et financement de deux tiralos

L'an deux mille vingt-trois, le 27 janvier à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Maire adjoint

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT, Marion LEBRUN, MM. Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN (pouvoir à Jean-René BINET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à Jacques DURET), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Olivier BELLENGER)

Secrétaire de séance : M. Franck VIGOT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de l'ESAT l'Ensoleillade pour l'achat de deux tiralos (fauteuils de mise à l'eau pour personnes à mobilité réduite) pour un montant total de 4 761.88 € HT. Il précise que cet équipement sera mis à disposition des personnes en faisant la demande auprès du poste de secours.

Il ajoute également qu'il est possible d'obtenir un financement du Lions Club qui prend à sa charge le prix d'un tiralo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le devis de l'ESAT l'Ensoleillade pour un montant de 4 761.88 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis ;
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer des démarches en vue d'obtenir des subventions.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,

Jean-René BINET



Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le

Et publication sur le site internet le

31 JAN. 2023

31 JAN. 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 27 janvier 2023

Date de la convocation : 21/01/2023

Objet de la délibération :

Délibération n° 2023-01-02 : Création de poste



L'an deux mille vingt-trois, le 27 janvier à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Maire adjoint

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT, Marion LEBRUN, MM. Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN (pouvoir à Jean-René BINET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à Jacques DURET), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Olivier BELLENGER)

Secrétaire de séance : M. Franck VIGOT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de créer un nouveau poste administratif et précise qu'il s'agit de procéder à un remplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne son accord pour la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2023.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,

Jean-René BINET



Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 31 JAN. 2023

Et publication sur le site internet le

31 JAN. 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 27 janvier 2023



Date de la convocation : 21/01/2023

Objet de la délibération :

Délibération n° 2023-01-03 – Travaux de réfection et financement de la voirie de la Rue des Vikings et de l'Avenue des Pins

L'an deux mille vingt-trois, le 27 janvier à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Maire adjoint

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT, Marion LEBRUN, MM. Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN (pouvoir à Jean-René BINET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à Jacques DURET), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Olivier BELLENGER)

Secrétaire de séance : M. Franck VIGOT

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise LEHODEY pour la réfection de la voirie de la Rue des Vikings et de l'Avenue des Pins pour un montant de 57 213.20 € HT et précise que ces travaux sont rendus nécessaires suite aux travaux qui ont eu lieu à cet endroit au cours de l'automne. Un accompagnement de l'ÉTAT peut être sollicité au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour 20 % du montant hors taxes.

Le plan de financement serait le suivant :

Montant hors taxes :	57 213.20 €
Subvention (DETR/DSIL) :	11 442.64 €
Autofinancement :	45 770.56 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le plan de financement présenté ci-dessus pour la réfection de la voirie de la Rue des Vikings et l'Avenue des Pins ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,

Jean-René BINET



Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le

Et publication sur le site internet le

31 JAN. 2023

31 JAN. 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 27 janvier 2023



Date de la convocation : 21/01/2023

Objet de la délibération :

Délibération n° 2023-01-04 – Demande de financement pour l'achat de deux panneaux lumineux

L'an deux mille vingt-trois, le 27 janvier à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Maire adjoint

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT, Marion LEBRUN, MM. Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN (pouvoir à Jean-René BINET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à Jacques DURET), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Olivier BELLENGER)

Secrétaire de séance : M. Franck VIGOT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors des séances de conseil des 22 octobre 2021 et 16 septembre 2022, l'installation de deux panneaux d'information lumineux a été votée pour un montant de 23 960 € HT. Il est également précisé que ce montant peut être pris en charge à 50 % par la DDTM dans le cadre du PAPI (Plan d'Actions et de Prévention des Inondations). En outre, il est possible d'ajouter une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour 30 % du montant étant donné que le taux d'auto-financement ne peut être inférieur à 20 %.

A ce titre, Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Montant hors taxes :	23 960 €
Subvention de la DDTM :	11 980 €
Subvention de l'Etat (DETR) :	7 188 €
Autofinancement :	4 792 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le plan de financement présenté ci-dessus pour l'achat de deux panneaux lumineux ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,

Jean-René BINET



Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 31 JAN. 2023

Et publication sur le site internet le

31 JAN. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

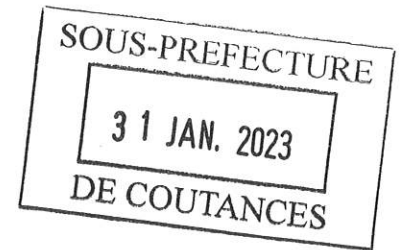
Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 27 janvier 2023



Date de la convocation : 21/01/2023

Objet de la délibération :

Délibération n° 2023-01-05 – Convention de mise à disposition de personnel communal

L'an deux mille vingt-trois, le 27 janvier à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Maire adjoint

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT, Marion LEBRUN, MM. Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN (pouvoir à Jean-René BINET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à Jacques DURET), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Olivier BELLENGER)

Secrétaire de séance : M. Franck VIGOT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Madame Sandrine LENOIR, agent communal notamment en charge de la cantine scolaire est mise à disposition de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage et qu'il convient de renouveler la convention selon les mêmes conditions que la précédente pour la période 2023 à 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de Madame Sandrine LENOIR auprès de Coutances Mer et Bocage.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,

Jean-René BINET



Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 31 JAN. 2023

Et publication sur le site internet le

31 JAN. 2023

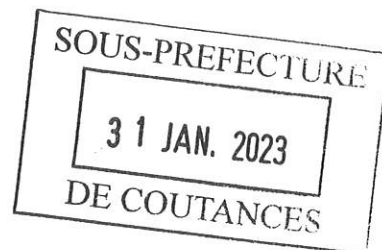
Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 27 janvier 2023



Date de la convocation : 21/01/2023

Objet de la délibération :

Délibération n° 2023-01-06 – Autorisation de signature d'une convention

L'an deux mille vingt-trois, le 27 janvier à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Maire adjoint

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT, Marion LEBRUN, MM. Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN (pouvoir à Jean-René BINET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à Jacques DURET), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Olivier BELLENGER)

Secrétaire de séance : M. Franck VIGOT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour s'implanter sur la Commune, Bouygues Telecom a besoin d'utiliser une partie du foncier au pied du pylône One Tower France situé à côté du point d'apport volontaire le long de la D76 (pylône de Free Telecom cédé en mai 2021 à OTF, filiale de Cellnex France Infrastructure). Bouygues Telecom a d'ores et déjà convenu de l'utilisation en commun de ce pylône avec l'opérateur Free Telecom grâce à la loi littorale qui ne permet pas d'implanter un nouveau pylône. Il faudra néanmoins augmenter l'emprise de la plate-forme de maximum 1.5 m pour y poser les baies radios et coffrets EDF. Tous les travaux induits par l'installation seront pris en charge par Bouygues Telecom. Un bail sera conclu pour l'utilisation de cet espace.

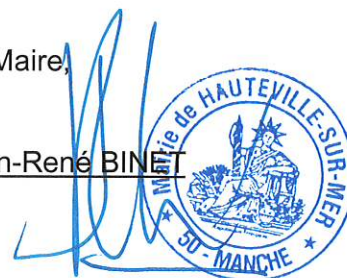
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec trois voix contre (M. Patrice HELAINE, M. Philippe BOUBET et Mme Marion LEBRUN) :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du sol avec Cellnex France Infrastructure.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,

Jean-René BINET



Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 31 JAN. 2023

Et publication sur le site internet le

31 JAN. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

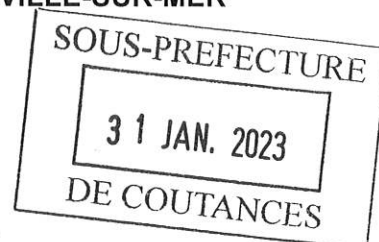
Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 27 janvier 2023



Date de la convocation : 21/01/2023

Objet de la délibération :

Délibération n° 2023-01-07 – Délibération formalisant l'accord sur le prix de vente de deux mobil homes communaux

L'an deux mille vingt-trois, le 27 janvier à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Maire adjoint

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT, Marion LEBRUN, MM. Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN (pouvoir à Jean-René BINET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à Jacques DURET), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Olivier BELLENGER)

Secrétaire de séance : M. Franck VIGOT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une offre de prix a été faite à hauteur de 3 750 € HT par mobil-home par M. Éric DESBOIS de Saint-Sylvestre-de Cormeille (Eure), soit la somme totale de 7 500 € HT (9 000 € TTC) correspondant à l'achat des deux mobil-homes communaux de marque IRM et provenant du camping Le Sud.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne son accord pour l'offre de prix proposée.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,

Jean-René BINET



Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le

Et publication sur le site internet le

31 JAN. 2023

31 JAN. 2023